



SOMMAIRE

Le mot de l'IA

Fonctionnement de l'école : p. 1 et 2

- TICE : base élèves et fin d'année,
- Plan Vigipirate,
- Passage en 6^{ème},
- EDD : nouveau calendrier « À l'école de la forêt » (AEF).

Personnels : p. 2 et 3

- Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par voie d'exeat.
- Prestations interministérielles 2009.
- Liste d'aptitude pour l'accès au corps des IEN.
- Travail à temps partiel 2009-2010.

SIGNALÉ :

- Demandes de départ à la retraite en 2010.
- Directeurs d'école : cotisation aux pensions civiles sur « emploi supérieur ».

Action éducative : p. 3 et 4

- Semaine du développement durable, 7^{ème} édition du 1^{er} au 7 avril 2009.
- Coopération avec la Côte d'Ivoire.
- Site internet "Maths / Sciences"
- Éducation à l'énergie : série vidéo « Les énergivores ».
- Appel à projets Éco-école 2009.

Campagne de solidarité 2009 de la Jeunesse au plein air (JPA)

Réglementation : p. 4

- Voyages et séjours (rappels)

**La circulaire spéciale
« Mouvement 2009 »
sera publiée par courriel
le 25 mars prochain.**

Le mot de l'IA

J'ai pris mes fonctions d'inspectrice d'académie en Haute-Saône le 7 mars, avec un grand plaisir d'exercer dans l'académie de Besançon et d'être accueillie chaleureusement dans notre département.

Ce bulletin vous apporte des informations précieuses et des pistes pédagogiques, notamment pour l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Je suis certaine que vous en ferez le meilleur usage pour le bon fonctionnement de l'École et la réussite de nos élèves.

Hélène Ouanas

Fonctionnement de l'École

TICE : *base élèves et fin d'année*

La fin d'année et les opérations de clôture dans *Base Élèves* approchent à grands pas. La passation des évaluations de CE1 est prévue fin mai. Aussi, pour éviter d'avoir à traiter simultanément en juin les résultats des évaluations de CE1 et les passages dans BE, il paraît sage de préparer la fin d'année en mettant à jour votre base d'élèves sans attendre le dernier moment.

Inscrivez et admettez définitivement tous les élèves qui ne l'auraient pas encore été ; par exemple ceux qui sont arrivés en cours d'année. Radiez ceux qui sont partis. Vérifiez que l'effectif obtenu dans BE est conforme à la réalité dans l'école. Traitez les problèmes qui se posent, ou appelez le 03.84.78.63.67 pour faire traiter ceux que vous n'arrivez pas à résoudre ou pour obtenir des précisions dans l'usage du logiciel. Vous aurez ainsi un minimum de travail en juin.

L'accès à *Base Élèves* est encore possible avec les mots de passe, l'emploi de la clé OTP deviendra obligatoire à une date qui n'est pas encore déterminée. Cependant, assurez-vous que votre clé est fonctionnelle et qu'elle vous permet bien d'accéder à BE !

Si vous n'utilisez pas encore *Base Élèves*, soit parce que vous n'avez pas encore entrepris de le faire, soit parce que, faisant fonction ou pour toute autre raison, vous n'avez pas reçu de formation, faites appel à l'animateur Tice qui vous aidera à démarrer (ou à poursuivre ...)

Fonctionnement de l'École

Plan Vigipirate

À la veille du printemps qui concentre l'essentiel de l'activité « Classes de découvertes et sorties scolaires », la préfecture nous rappelle les prescriptions du plan Vigipirate, toujours en vigueur, au niveau rouge. Actuellement et sauf contordre, il n'y a pas de restriction sur l'utilisation de transports en commun dans le cadre scolaire (SNCF, Métro, RER.)

« L'application du plan Vigipirate repose sur un principe de responsabilité partagée de la sécurité : chacun doit prendre en compte les risques, sans les surestimer ni les minimiser. »

[Lire la lettre de la préfecture dans son entier.](#)

Passage en 6^{ème}

Cette circulaire a pour objectif de préciser les procédures relatives à l'orientation des élèves à l'issue de la scolarisation à l'école primaire pour l'entrée en 6^{ème}. Les nouvelles instructions prennent en compte les instructions nationales relatives à la mise en œuvre du socle commun et du livret scolaire.

Le dossier d'admission en 6^{ème} est avant tout un document de liaison entre l'école, la famille et le collège. Il sera présenté et commenté lors des réunions d'harmonisation puis exploité par le principal et les professeurs du collège d'accueil. Seules les informations réellement utiles y figurent.

L'ensemble des pièces est à [télécharger sur le site](#) de l'inspection académique.

EDD : nouveau calendrier « À l'école de la forêt » (AEF)



Conduire un projet AEF, c'est étudier la forêt dans ses dimensions sociales et culturelles, économiques et écologiques (Cf. les trois ou quatre piliers du développement durable). Pour améliorer le fonctionnement du dispositif AEF et notamment pour permettre aux projets d'être financés et de démarrer dès la rentrée, le nouveau calendrier ci-dessous a été décidé au niveau national :

- Avant le **29 mai 2009** : retour des projets des écoles au correspondant départemental ([Jean-Louis Dubois](#), à l'inspection académique.)
- Avant le **10 juillet 2009** : réunion des comités régionaux pour labelliser les projets.
- **Septembre** : réunion de la commission nationale pour labelliser les projets et répartir les sommes.
- **Octobre 2009** : les comités régionaux informent par courrier les enseignants et si possible les partenaires de l'obtention du label et de la somme octroyée aux projets.

[Aller sur le site « À l'école de la forêt »](#)

Personnels

Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par voie d'exeat.

Les enseignants souhaitant demander une mutation pour un autre département adresseront au service DRH de l'inspection académique :

- 1- une demande manuscrite d'exeat à l'attention de madame l'inspectrice d'académie de la Haute-Saône
- 2- une demande manuscrite d'ineat à l'attention de monsieur (madame) l'inspecteur (rice) d'académie du département souhaité,
- 3- les coordonnées postales, électroniques ou téléphoniques permettant de joindre rapidement le candidat.

En aucun cas les demandes d'exeat ne doivent être adressées directement à l'inspection académique du département souhaité.

[Lire la notice complète.](#)

Travail à temps partiel (rappel)

Les demandes de travail à temps partiel pour l'année scolaire 2009-10 doivent être formulées avant le 31-03-2009, par courrier à l'inspection académique (sous couvert de votre IEN).

Veuillez spécifier dans ce courrier si vous désirez surcotiser pour la retraite.

Prestations interministérielles 2009

Les prestations pour séjours d'enfant peuvent être perçues par les personnels dont le quotient familial est inférieur ou égal à 12400.

Pour calculer le quotient familial, il convient d'utiliser la formule suivante :

Revenu brut global 2007 / 12 = résultat/nombre de parts fiscales.

Les imprimés de demande peuvent être retirés à l'inspection académique auprès de Céline Chassard, DRH, gestion financière - Téléphone : 03 84 78 63 34

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des IEN

Dans l'attente de la parution au bulletin officiel de l'éducation nationale de la note ministérielle concernant la liste d'aptitude pour l'accès au corps des IEN, les dossiers peuvent être demandés par courrier à la division des ressources humaines (DRH) de l'inspection académique dès à présent. Ils vous seront transmis dès la parution de la note ministérielle. Ils devront être établis en double exemplaires, revêtir l'avis du supérieur hiérarchique et être retournés le plus rapidement possible à la DRH qui les transmettra au rectorat après contrôle.

L'article complet est disponible sur le site IA 70, dans la rubrique « [Campagnes en cours](#) » de la DRH.

SIGNALÉ

- Demandes de départ à la retraite en 2010.
- Directeurs d'école : cotisation aux pensions civiles sur « emploi supérieur ».

Une [rubrique « Retraite »](#) a été créée sous l'onglet « Personnel » du site de l'IA 70.

Les instructions et le formulaire de demande y sont disponibles en téléchargement.

Action éducative

Communiqué du Lycée agricole de Vesoul : coopération avec la Côte d'Ivoire

Nous sommes une section de sept étudiants en BTS technico-commercial au CFA agricole de Vesoul. Dans le cadre de notre formation, nous avons un projet de coopération avec divers partenaires extérieurs. Nous travaillons déjà avec la ville de Vesoul et le Ministère de la Coopération.

Ce projet consiste à collecter des fournitures et du matériel de première nécessité pour les habitants de la commune de *Biankouma et Sipilou* (Côte d'Ivoire), qui coopère avec la ville de Vesoul.

Cette ville est située dans une zone de conflits. Les habitants ont besoin d'aide à différents niveaux : médical, scolaire, agricole... C'est pourquoi toute la classe vous invite à l'aider pour collecter des dons utiles et essentiels comme des manuels scolaires pour des écoles primaires et collèges (6 et 5^{ème}), des stylos, des crayons de couleur, des cahiers...

Contact : Aurore LATTIER, étudiante-relais de la classe
Tél. : 06 87 48 12 15

Courriel : aurore.lattier@yahoo.fr

Site internet "Maths / Sciences"

Le site internet "Maths / Sciences" vient d'être mis à jour. Les documents produits (par les stagiaires et par les formateurs) à l'occasion du stage "Sciences et mathématiques" qui s'est déroulé du 26 janvier au 13 février 2009 sont en ligne.

Rendez vous à cette adresse :

http://catice.ac-besancon.fr/math_ecole_70/index.htm

sur « Réseau Micros » :

<http://reseaumicros.free.fr>

en cliquant sur le lien "Sites thématiques, mathématiques".

Bonne lecture à toutes et à tous.

Les formateurs.

Campagne de solidarité 2009 de la Jeunesse au plein air (JPA)

« Hissez haut la collecte pour les vacances ! »

La JPA agit, depuis plus de 60 ans, avec les enseignants pour le développement des vacances des enfants et des jeunes. Chaque année, 3 enfants sur 10 ne partent pas en vacances. En participant à la campagne de solidarité confiée par le Ministère de l'Éducation Nationale à la JPA, vous contribuez à réduire cette inégalité. Il est encore temps de proposer à vos élèves les vignettes de la campagne que vous avez reçues en janvier et de nous retourner le montant de la collecte avant les vacances de printemps. Merci.

Pour tout renseignement : comité départemental JPA
Tél. : 03 84 75 95 80.

Semaine du développement durable, 7^{ème} édition du 1^{er} au 7 avril 2009.

Ce grand rendez-vous avec les citoyens, jeunes et moins jeunes, a pour objectif de les sensibiliser aux enjeux majeurs du développement durable et de leur permettre d'agir concrètement en faveur de celui-ci.

Cette 7^{ème} édition est axée sur le thème de la **consommation durable**.

Son slogan : « *passer au durable : ça marche !* » vise à inciter le grand public et tous les acteurs de notre société à adopter des modes de consommation, de production et de vie respectueux de notre environnement.

Les établissements scolaires sont invités à s'y associer en déposant un projet d'action concrète.

Règlement et inscription en ligne sur le site www.franche-comte.ecologie.gouv.fr (rubrique : « à la une/ 7^{ème} édition de la semaine du Développement Durable »)

Inscription et dépôt du projet jusqu'au **31 mars 2009**.

Contact :

Mme Callier-Benest - DIREN – Tél. : 03 81 61 53 25 – chantal.callier-benest@de.gouv.fr

Éducation à l'énergie : série vidéo « Les énergivores ».

Des films éducatifs amusants, pour illustrer les enjeux essentiels de la maîtrise de l'énergie.

Durée : 1 minute. Libres de droits. Du cycle 3 au lycée.

- Les encrassés

Savez-vous que l'entretien des appareils ménager joue beaucoup sur leur consommation?

- Les délaissés

Petits trajets : n'abandonnons pas vélos, rollers et trottinettes.

- Les hors-saison

Les fruits et les légumes qui sont dans notre assiette ont parfois parcouru un très long chemin...

- Les dépassées

Après la chandelle, la lampe à pétrole et l'ampoule à incandescence, quel éclairage s'impose aujourd'hui ?

- Les veilleurs

Les appareils en veille semblent ne rien consommer. Et si on y regardait de plus près?

Visionnez et téléchargez les énergivores sur : www.energivores.tv

Une production SCEREN - CRDP de Franche-Comté, avec le soutien de Interreg Programme Eden, Région et ADEME de Franche-Comté, AJENA.

Appel à projet *Éco-École* 2009

Éco-École est un programme développé par la *Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (FEEE)*, en partenariat avec *Eco-Emballages* et le *Réseau École et Nature*, avec le soutien de la *Fondation Ensemble*, le relais de *Milan Presse* et le parrainage de l'*Association des Maires de France*. Créé en 1994, ce programme est aujourd'hui implanté dans 46 pays et près de 26 000 établissements scolaires l'ont déjà mis en œuvre avec succès.

Placé sous le Haut Patronage du *Ministère de l'Éducation nationale* et soutenu par le *Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire*, le programme *Éco-École* permet à tous les participants et les partenaires d'une école élémentaire, d'un collège ou d'un lycée, de construire un projet environnemental concret pour leur établissement.

Dans les établissements volontaires, les élèves et les enseignants, en partenariat avec les élus locaux, les associations locales et les parents d'élèves notamment, travaillent successivement sur cinq thèmes prioritaires : l'alimentation, la biodiversité, l'eau, l'énergie et les déchets.

Du diagnostic de leur lieu de vie et de leurs comportements à des améliorations concrètes pour en réduire les impacts sur l'environnement, *Éco-École* conduit les acteurs de l'école et en particulier les élèves, à une réflexion de proximité sur les enjeux environnementaux et favorise l'éducation à la citoyenneté.

Des [outils d'accompagnement téléchargeables](#) facilitent l'organisation et la mise en œuvre de la démarche et de ses objectifs : exemples de projets, manuel méthodologique d'accompagnement, brochures...

Réglementation

Voyages scolaires et classes de découvertes

La saison des voyages et séjours de découvertes va bientôt battre son plein... Voici quelques rappels sur le montage des projets et du dossier correspondant.

Textes de référence pour le premier degré :

[Texte de base : circulaire de septembre 1999](#)

[Texte de recadrage - Relations avec les centres d'accueil](#)

1) Toute sortie est autorisée par...

- le directeur de l'école s'il n'y a pas de nuitée (demande sur imprimé « annexe 1 ou 1b ».)
- l'IA s'il y a nuitée(s) ou passage d'une frontière, même sans nuitée (demande par voie hiérarchique sur imprimé « annexe 2 ».)

2) Chaque fois qu'une classe prend un car,

- dans tous les cas, juste avant le départ, l'enseignant ou le directeur fait compléter par le conducteur l'imprimé « annexe 4 » (permis de conduire, capacité du véhicule...)

Cette pièce est conservée dans le dossier administratif « Sorties scolaires » de l'école.

- Si l'école est l'affrèteur du car, le directeur complète la fiche de renseignement sur le transport « annexe 3 » (et l'annexe 3b en cas de déplacements multiples lors d'un séjour).

Le directeur exige du transporteur un « Schéma de conduite », à joindre à l'imprimé « annexe 3 ».

- Si la commune ou le centre d'accueil organisent le transport, le responsable de la structure communique au directeur d'école un « certificat de prise en charge du transport » à joindre au dossier.
- Il n'y a pas de formalité à accomplir lorsqu'on utilise un transport public régulier (SNCF par exemple).

3) Un dossier de classe de découvertes complet comprend au moins :

- la [demande d'autorisation](#) « annexe 2 »,

NB : l'encadrement comprend un **secouriste** au moins sur le lieu d'hébergement, y compris la nuit.

- si l'on utilise un car, la [fiche d'information sur le transport](#) (« annexe 3 » et/ou « annexe 3b ») et le schéma de conduite ou le certificat de prise en charge du transport par la commune, le centre, une association...

- le [projet pédagogique](#) (qui doit contenir entre autres, l'emploi du temps du séjour).

Le respect de ces différents points permet une bonne préparation du séjour et sert à protéger les élèves, les enseignants et les directeurs, aussi bien de façon préventive qu'en cas d'accident.

Pour en savoir plus : page [« Classes découvertes et sorties »](#) du site IA 70.

Contact : [Jean-Louis Dubois](#), chargé de mission « séjours, EDD et communication ».